

# RESTRICTIONS DE TIR

## DURANT Les PÉRIODES RéseRVées à l'eNTRAÎNeMeNT \*

\* Les périodes d'entraînement officielles des Sections de tir P + PC débutent au 01.04. pour se terminer au 31.10. Tous les mardis, mercredis et jeudis, dès 16h.30. Les tireurs présents sur le pas de tir, dans ces plages-horaires, doivent se conformer aux prescriptions ci-dessous. En dehors de ces périodes d'entraînement officielles, les horaires d'utilisation des installations demeurent inchangés : **Jours pairs = Pistolet** - **Jours impairs = Petit-Calibre.**  
Pour l'utilisation du stand 25M, se référer aux instructions particulières affichées sur le pas de tir.

### Mardi

dès 16h.30      Petits-Calibristes (50M)

### Mercredi

dès 16h.30      Pistoliers (50M et 25M - PPA et PSGC)

### Jeudis

dès 16h.30      Petits-Calibristes (50M) + Pistoliers (PPA -25M)